

Les droits des voyageurs face aux tour-opérateurs et agence de voyages

Lundi 23 novembre 2020

9h30 à 16h30

Objet : Avec la crise liée à l'épidémie du covid-19, de nombreuses questions se posent sur les droits des consommateurs en matière de tour-opérateurs et d'agence de voyages en cas d'annulation ou de modifications des conditions de leurs déplacements,...

Vol annulé, voyage écourté, remboursements, avoirs, reports ou aucun dédommagement,....? Quels sont les droits des consommateurs ? A qui s'adresser ? Comment agir dans l'urgence ? Un **rappel de la législation** s'impose pour pouvoir accompagner au mieux les consommateurs confrontés à ces différentes situations.

Objectifs pédagogiques

Date : Lundi 23 novembre 2020

Lieu : CTCRC – 100 Bd brune – 75014 PARIS

Tél. : 01 42 80 96 77

Frais : 50 € pour les adhérents

100€ pour les non adhérents

Responsable : Mahjouba DARWANE

Inscription à retourner au CTCRC avant 1 novembre 2020

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du chèque de frais seront pris en compte dans l'ordre de leur arrivée et aucun remboursement n'est possible en cas d'annulation tardive. Un virement est également possible si vous le souhaitez.

Les droits des voyageurs face aux tour-opérateurs et agences de voyage

Lundi 23 novembre 2020

9h30 à 16h30

Nom du participant :

Association :

Adresse, téléphone personnel et e-mail (indispensable pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation tardive) :

.....
.....
.....
.....